



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 30/60
ancy-dornot-ancy-sur-moselle
Coupes hors programme

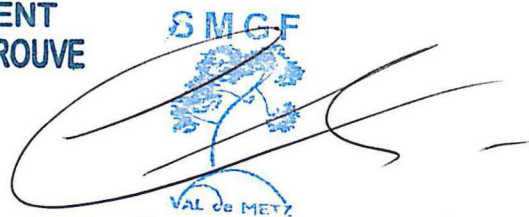
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	ANCY/MOS - AN04_b	4,83	futaie régulière	Epicéa >50% et Pin Noir 20/50%	Moyens bois prépondérant	Régénération indifférenciée	4,83	169,05	1205	F
Régénération	ANCY/MOS - AN08	5,47	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Relevé de couvert	5,47	136,75	1207	MP
Régénération	ANCY/MOS - AN11	14,03	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre> 50% et feuillus divers 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Relevé de couvert	14,03	350,75	1209	MP
Régénération	ANCY/MOS - AN13	5,29	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes> 50% et feuillus divers 20/50%	Gros bois prépondérant	Régénération indifférenciée	5,29	185,15	1210	F
Régénération	ANCY/MOS - AN21_a	9,41	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes>50% et Hêtres 20/50%	Gros bois prépondérant	Ouverture de cloisonnements	9,41	329,35	1212	F
Régénération	ANCY/MOS - AN24	9,98	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes>50% et Hêtres 20/50%	Moyens bois prépondérant	Ouverture de cloisonnements	9,98	349,30	1214	F
Amélioration	ANCY/MOS - AN04_a	5,29	futaie régulière	PINS NOIRS DIVERS	Gros bois prépondérant	Définitive	5,29	185,15	1204	F
Amélioration	ANCY/MOS - AN21_b	1,35	futaie régulière	HETRE	par défaut : absence d'indication	Première éclaircie	0,48	9,60	1213	MP
Amélioration	ANCY/MOS - AN20	7,38	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers> 50% et chênes 20/50%	Petits bois prépondérant	Irrégulière de BI	7,38	147,60	1211	F
Amélioration	ANCY/MOS - AN09	6,91	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre> 50% et feuillus divers 20/50%	Moyens bois prépondérant	Irrégulière de BI	6,91	207,30	1208	F
Amélioration	ANCY/MOS - AN06	6,85	futaie régulière	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	Petits bois prépondérant	Amélioration de BI	6,85	137,00	1206	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE


SMCF
VAL DE METZ

ANCY....., le 03/10/18...Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 58/60
ancy-dornot-dornot
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) ☒ OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	DORNOT - DO12_b	2,80	futaie régulière	PINS NOIRS DIVERS	Moyens bois prépondérant	Régénération indifférenciée	2,80	28,00	1251	PM
Régénération	DORNOT - DO13_b	1,84	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre> 50% et feuillus divers 20/50%	Moyens bois prépondérant	Régénération indifférenciée	1,84	18,40	1252	PM
Régénération	DORNOT - DO14_a	6,72	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre> 50% et autres résineux 20/50%	Gros bois prépondérant	Régénération indifférenciée	6,72	168,00	1253	F
Amélioration	DORNOT - DO15	8,44	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre> 50% et autres résineux 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Irrégulière de BO	8,44	253,20	1254	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy Dornot le 03/10/18. Signature d'approbation du Prpriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 38/60
ars-sur-moselle
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface Parcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	ARS/MOSC - AR01	7,72	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers > 50% et chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Relevé de couvert	7,72	193,00	1216	MP
Régénération	ARS/MOSC - AR02	6,80	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers > 50% et chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Ouverture de cloisonnements	6,80	238,00	1217	F
Régénération	ARS/MOSC - AR12	8,88	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre > 50% et feuillus divers 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Relevé de couvert	8,88	222,00	1218	PM

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF
VAL DE MEUSE

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy....., le 03/10/18.....Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Donnot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 37/60
bronvaux
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

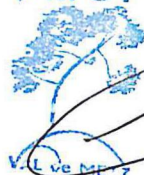
Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface Parcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	BRONVAUX - BR01	12,10	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	Gros bois prépondérant	Régénération indifférenciée	1,50	120,00	1231	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF



Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AAF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18.....Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 25/60
jussy
Coupes hors programme

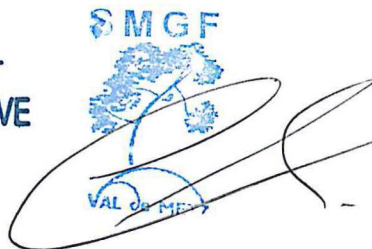
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface Parcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	JUSSY - JU07	4,89	futaie régulière	CHENE ROUVRES OU PEDONCULE	par défaut : absence d'indication	Première éclaircie	4,89	97,80	1286	PM
Amélioration	JUSSY - JU01	6,14	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers> 50% et chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Conversion de TSF de BI	6,14	122,80	1285	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE



Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18. Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Donnot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 22/60
lessy
Coupes hors programme

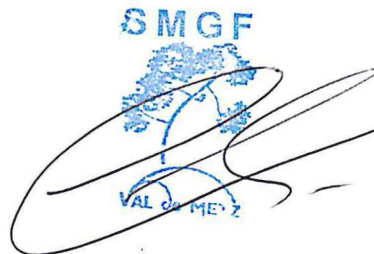
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	LESSY - LE02	3,69	futaie régulière	PINS NOIRS DIVERS	Petits bois prépondérant	Amélioration de B1	3,69	129,15	1288	PM

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE



Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18...Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 60/60
lorry-lès-metz
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	LORRY - LO01	8,85	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	Gros bois prépondérant	Irrégulière de BI	8,85	177,00	1289	MP

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMCT
VAL de

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18...Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dorvet



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 10/60
montois
Coupes hors programme

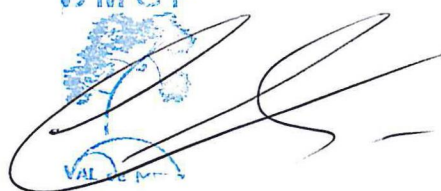
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	MONTOISV - MO15	5,57	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes>50% et Hêtres 20/50%	Gros bois prépondérant	Régénération indifférenciée	5,57	55,70	1303	F
Amélioration	MONTOISV - MO01	8,47	futaie régulière	Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20/50%	Moyens bois prépondérant	Amélioration de BI	8,47	254,10	1302	PM

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF

VAL DE ME

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy....., le 03/10/18 Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Donnot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 3/60
plappeville
Coupes hors programme

Monsieur le Maire
COMMUNE PLAPPEVILLE
14 rue Paul Ferry
57050 PLAPPEVILLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Irrégulier	PL01_u	6,20	futaie irrégulière	AUTRES FEUILLUS	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Irrégulière de BI	6,20	124,00	1310	MP

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF
VAL de la Meuse

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFP :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Adm. ci, le 03/10/18.....Signature d'approbation du Prpriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 43/60
norroy-le-veneur
Coupes supprimées

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface Parcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	NORROY - NO04	2,17	Futaie sur souche ou TSF en conversion	CHENE ROUVRES OU PEDONCULE	Gros bois prépondérant	Irrégulière de BI	2,17	75,95		F
Amélioration	NORROY - NO03	2,07	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes>50% et Hêtres 20/50%	Gros bois prépondérant	Conversion de TSF de BO.	2,07	51,75		F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/12/18. Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 16/60
scy-chazelles
Coupes hors programme

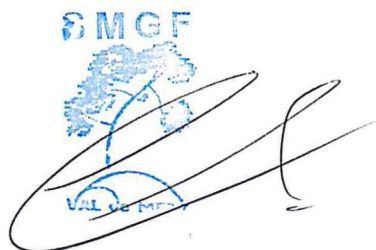
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	SCY-CHAZ - SC01	4,69	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Frêne et/ou érable > 50% et feuillus divers 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Irrégulière de B1	4,69	140,70	1319	MP

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE



Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
ATF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18.....Signature d'approbation du Prpriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Jornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 13/60
rezonville
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Régénération	REZONVIL - RE03	2,90	Futaie sur souche ou TSF en conversion	CHENE ROUVRES OU PEDONCULE	Moyens bois prépondérant	Relevé de couvert	2,90	72,50	1314	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18.....Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Doriot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 7/60
vaux
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : OUI / NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	VAUX - VA02	4,32	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre>50% et Chênes 20/50%	Moyens bois prépondérant	Conversion de TSF de BI	4,32	129,60	1343	F
Amélioration	VAUX - VA05	1,42	futaie régulière	Hêtre> 50% et autres résineux 20/50%	Moyens bois prépondérant	Amélioration de BI	1,42	42,60	1344	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
ATF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18...Signature d'approbation du Prpriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Dornot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 57/60
chatel-saint-germain
Coupes hors programme

Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) : ☒ OUI / ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc. = Surface Parcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits =
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	CHATELG - CH20	7,61	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers > 50% et chênes 20/50%	Moyens bois prépondérant	Conversion de TSF de BI	7,61	114,15	1245	F
Amélioration	CHATELG - CH05	5,43	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Hêtre > 50% et Chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Irrégulière de BI	5,43	108,60	1244	F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMC

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy, le 03/10/18. Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validée)

Doriot



Etat d'Assiette
Année 2020 UT PAYS MESSIN

Forêt n° 57/60
chatel-saint-germain
Coupes supprimées

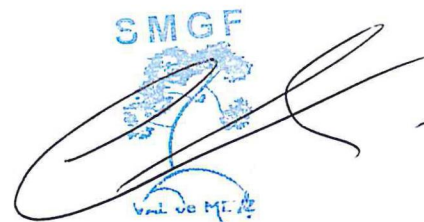
Monsieur le Président
SYND. INTERCOMMUNAL DU VAL DE ME
10 RUE ABBE JACQUAT
57130 ANCY SUR MOSELLE

Le Propriétaire souhaite participer à un ou plusieurs martelage (s) ☒ OUI ☐ NON

Colonne UG = Unité de gestion/Parcelle - Colonne Surf. Parc.= Surface PARcourue sur l'UG/Parcelle
- Colonne VPR EA = Volume indicatif à marteler en m3 - Colonne Mode dévolution des produits=
mode de commercialisation à confirmer par le propriétaire

Groupe	UG	Surf. UG	Peup. Mode	Peup. Comp.	Peup. Cal.	Type Coupe	Surf. à Dés.	VPR EA	Numéro EA	Mode dévolution produits
Amélioration	CHATELG - CH13	6,35	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Feuillus divers > 50% et chênes 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Conversion de TSF de BI	6,35	158,75		F
Amélioration	CHATELG - CH14	3,78	futaie régulière	FRUITIERS DIVERS	Moyens bois prépondérant	Amélioration de BI	3,78	94,50		F
Amélioration	CHATELG - CH15	5,35	futaie régulière	Frêne et/ou érable > 50% et feuillus divers 20/50%	Petits bois prépondérant	Amélioration de BI	5,35	133,75		F
Amélioration	CHATELG - CH01	4,77	Futaie sur souche ou TSF en conversion	Chênes > 50% et feuillus divers 20/50%	Irrégulier : pas de prépondérance d'un produit seul;	Conversion de TSF de BI	4,77	119,25		F

LE PRESIDENT
J.-François COUROUVE

SMGF

Val de Meuse

Codes "Mode dévolution produits" :

Code	Libellé :
F :	Façonné
BP :	Bloc et sur pied
PM :	Sur Pied à la mesure
MP :	Cession menus produits
AFF :	Affouage (vrai)
PMS :	Sur pied à la mesure sans martelage préalable (=désignation bûcheron)
FS :	Façonné sans martelage préalable (=désignation bûcheron)

Ancy....., le 03/10/18.....Signature d'approbation du Propriétaire (en l'absence de retour avant le 31/12/2018, la proposition d'inscription à l'Etat d'Assiette sera considérée comme validé)

Doriot